

## FICHE RESSOURCES

### Webinaire « La gestion des arbres et arbustes exotiques envahissants : retour sur l'Ailante en Occitanie »

Evènement organisé le 04/05/2022

102 participants en ligne

#### 1- ARBRES ET ARBUSTES EXOTIQUES ENVAHISSANTS : HISTORIQUE DE L'INTRODUCTION, USAGES ET IMPACTS

Les arbres et arbustes ont accompagné l'histoire de l'Homme par leurs différentes fonctions : ornementation (attrait paysager), l'ombre qu'ils fournissent (abords de haies), culture de leurs fruits (production), leurs fleurs (apiculture, parfumerie) ou leur bois (pour la production de matériaux de construction et de chauffage). Ils sont également au centre de nombreux mythes, de contes et légendes.

En France, l'attrait pour les végétaux exotiques s'est développé comme un fait culturel lié à l'expansion coloniale sous le Second Empire et les progrès en horticulture permettent leur production en pleine terre. Alors les jardins sont ordonnés, élégants, comblés d'arbres luxueux et enclins à une course à l'exotisme.

Actuellement, les dernières décennies ont été marquées par une accélération des innovations technologiques notamment dans le domaine des communications et des transports. Cette intensification du commerce et des transports a accéléré le transit d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes exotiques introduits, dont un certain nombre sont devenus envahissants.

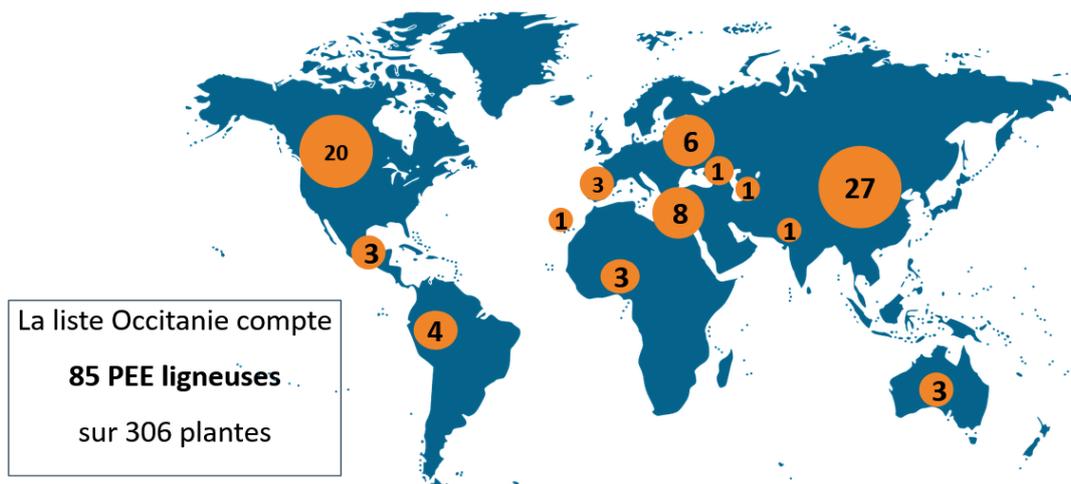
Ainsi, si la présence d'arbres et d'arbustes exotiques envahissants sur notre territoire est le fruit des activités humaines passées, leur propagation actuelle peut résulter tant d'activités humaines que d'une dispersion sans l'aide de l'homme.

Ce webinaire est co-organisé par les Conservatoires botaniques nationaux d'Occitanie (CBNPMP et CBNMed), Arnaud Albert de l'Office français de la biodiversité (OFB), Annabel Porté de l'Institut national de la recherche agronomique et environnementale (INRAE), Delphine Fallour de l'Office national des forêts (ONF) et Loïc Constans du Syndicat de bassin Hers-Girou (SMHG), avec le soutien du Fond Européen de Développement Régional (FEDER), de l'Etat (DREAL Occitanie), de la Région Occitanie et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

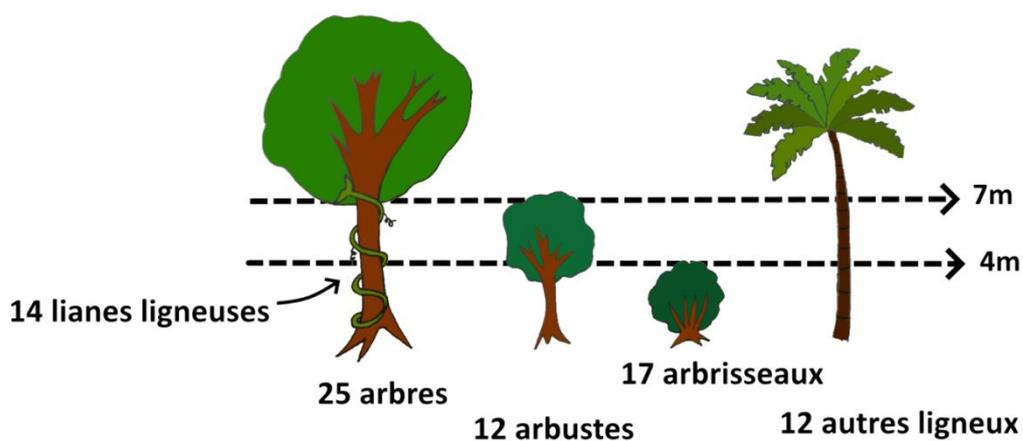


**2-ARBRES ET ARBUSTES EXOTIQUES ENVAHISSANTS EN OCCITANIE : BILAN DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES**

La liste des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Occitanie comprend 85 espèces ligneuses dont 25 espèces d'arbres et 12 d'arbustes.



*Lieu d'origine des plantes exotiques envahissantes ligneuses recensées en Occitanie*



© Agache V.

*Répartition des plantes exotiques envahissantes recensées en Occitanie par types ligneux*

### 3-QUELQUES EXEMPLES



Buddleja davidii - J. Dao (CBNPMMP)

**L'arbre aux papillons ou buddléia de David** (*Buddleja davidii* Franch., 1887), originaire de Chine, est un arbuste largement utilisé pour les qualités ornementales (variétés de coloris de ses inflorescences, floraison abondante et estivale, bonne rusticité, multiplication par bouturage très facile, résistance assez bonne aux bioagresseurs, etc). Il se serait historiquement échappé de jardins cultivés et colonise actuellement de nombreux milieux naturels. Chaque arbuste peut produire 3 millions de graines et se propage le long des cours d'eau par bouturage et rejet de souche. Il a tendance à dominer les plantes locales qui y poussent naturellement. Cette espèce,

bien qu'encore commercialisée, fait l'objet de recherche afin de mettre au point des variétés stériles (*Buddleja x weyeriana* par exemple).



Acacia dealbata - V. Noble (CBNMed)

**Le mimosa d'hiver** (*Acacia dealbata* Link, 1822) est un arbre exotique provenant d'Australie, très apprécié pour ses fleurs parfumées visibles de décembre à mars. Cet arbre exotique envahissant, se développant très rapidement, est aussi encore commercialisé dans les jardineries et largement utilisé pour l'ornementation des villes et des jardins. Cet arbre forme des peuplements denses (notamment par ses rejets et drageons), formant des fourrés impénétrables empêchant le développement d'autres espèces locales. Il engendre également la formation d'embâcles sur les rives des rivières et est fortement inflammable.

**Le cerisier tardif** (*Prunus serotina* Ehrh., 1784) est un arbuste originaire d'Amérique du Nord. Il a été introduit dans les parcs et jardins dès le XVIIème siècle, puis a été planté en milieu forestier pour son bois et sa croissance rapide (usage en menuiserie). En Occitanie, on rencontre des couverts denses empêchant



Prunus serotina - J. Dao (CBNPMMP)

le bon développement de la flore locale et la régénération de certaines essences d'arbres. Sa propagation est assurée par une reproduction sexuée (fruits dispersés par les oiseaux ou petits mammifères à plus ou moins grande distance) et une multiplication végétative dynamique (rejets de souche et drageonnement).

Le contrôle de l'espèce est difficile car elle doit se faire dans la durée. En effet, la coupe provoque une multiplication du nombre de tiges. De plus, dans les boisements envahis où dans les parcelles proches, l'arrivée de lumière au sol (exploitation forestière, chablis...) se traduit par la germination massive de jeunes sujets issus de la banque de graines du sol. Cela se traduit par la suite par

des parcelles envahies par le cerisier tardif, en raison de sa croissance rapide, supérieure à celle des autres espèces. Sa densité peut gêner la régénération des autres essences forestières (voire même l'empêcher en cas de densité très importante) et la mise en œuvre des travaux forestiers.

#### 4-FOCUS SUR L'AILANTE GLANDULEUX (*AILANTHUS ALTISSIMA* (MILL.) SWINGLE, 1916)



*Ailanthus altissima* - J. Dao (CBNPMP)



**Description :** Arbre pouvant atteindre 30 m de haut. Les feuilles à disposition alterne, sont subdivisées en 6 à 12 paires de folioles lancéolées, avec une odeur désagréable au froissement. Les fleurs sont regroupées en inflorescences terminales de couleur jaune-verdâtre. Les fruits sont composés de 3 samares rougeâtres.

**Introduction:** Originaire d'Asie, cet arbre a été introduit en France pour l'ornementation et l'élevage de vers de soie vers la fin du XVIIIe siècle.

**Biologie:** L'ailante est dioïque : seuls les pieds femelles produisent des graines (300 000/arbre/an) et dès l'âge de 3-5 ans. Ces dernières sont disséminées par le vent et par l'eau et ont un taux de germination élevé (jusqu'à 98%). Les graines ont une durée de vie maximale de 5 à 7 ans, en fonction des conditions du sol. L'espèce se caractérise par une forte vitesse de croissance aux stades jeunes, et un clonage très dynamique à la coupe par rejets de souche et surtout par drageons à distance du pied mère.

**Milieux :** Abondant dans les milieux urbains dont il est originaire, le long des corridors (axes routiers et ferroviaires, berges de rivière) et ailleurs (vignobles).

**Impacts :** Son fort taux de reproduction (végétative et sexuée), sa vitesse de croissance et ses propriétés allélopathiques (production d'ailanthone qui inhibe le développement des plantes concurrentes) contribuent à l'installation de peuplements denses et monospécifiques. Il pose des problèmes de stabilité de berges, d'invasion en milieux naturels, et de déstabilisation de bâtis et de chaussées. Le pollen et la sève de l'ailante peuvent être allergènes pour les personnes sensibles.

**Méthodes de gestion :** **L'ensemble des méthodes de gestion préconisées pour cette espèce ont été décrites lors du webinaire.** En résumé, le cerclage des pied-mère est à privilégier, il limite significativement la production de drageons. Inversement, la coupe est une technique contre-productive. L'arrachage manuel sur les peuplements jeunes de faible surface et l'arrachage mécanique sur les stations plus densément peuplées sont des techniques possibles. Il est indispensable de planifier le contrôle des semis, rejets ou drageons post-intervention, si c'est impossible n'intervenez pas ! Prudence sur les déchets racinaires capables de reprise au sol. En Autriche et aux États-Unis, une lutte biologique à base du champignon *Verticillium nonalfalfae* est réalisée mais elle n'est pas autorisée en France à l'heure actuelle.

**Réglementation :** *Ailanthus altissima* est une espèce inscrite à l'[arrêté ministériel du 10 mars 2020](#) portant mise à jour de la liste des espèces animales et végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain, repris du Règlement européen n°1143/2014 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes au sein de l'Union européenne.

## 5-RESSOURCES UTILES

### GESTION DES ARBRES ET ARBUSTES EXOTIQUES ENVAHISSANTS : RETOUR SUR L'AILANTE EN OCCITANIE

**Replay du webinaire  
du 4 mai 2022**

[Replay 60'](#)

[Diaporama](#)

**Ressources en Occitanie**

[INVMED-Flore : fiche \*Ailanthus altissima\*](#)

[Outils régionaux de saisie et de consultation](#)

[Fiche REX gestion \*Acer negundo\*](#)

[S'inscrire à la lettre EEE Occitanie](#)

**Ressources nationales**

[Centre de ressources \(CDR-EEE\) : fiche \*Ailanthus altissima\*](#)

[A. Porté : \*Ailanthus altissima\* : essais de gestion, où en est la recherche ?](#)

[A. Porté : Proposition de directives mondiales pour l'utilisation durable d'arbres exotiques](#)

[A. Porté : Liste d'arbres exotiques envahissants établie en 2013 par la recherche internationale](#)

[Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes : Mini-guide Robinier](#)

[Valhor, Interprofession du végétal : Code de plantes envahissantes](#)

**Autres ressources**

[EPPO : \*Ailanthus altissima\* \(Recommandations en anglais pour le suivi, le contrôle de la dispersion et l'éradication de l'espèce\)](#)

[Ailantex par Erhard Halmschlager](#)

[L'Ailante en Suisse: Ecologie et option de gestion](#)

## Annexe 1 : Fil de discussion du webinaire (avec compléments de l'équipe organisatrice)

[Équipe organisatrice] correspond aux réponses collégiales ou individuelles des membres de la table-ronde : Arnaud Albert de l'Office français de la biodiversité (OFB), Annabel Porté de l'Institut national de la recherche agronomique et environnementale (INRAE), Delphine Fallour de l'Office national des forêts (ONF) et Loïc Constans du Syndicat de bassin Hers-Girou (SMHG), Cyril Cottaz du CBNMed, Vanina Agache et Jérôme Dao (CBNPMP).

00:45:15 Adrien Taccoen (Grenoble Alpes Métropole): Le catalpa est considéré comme invasif ?

00:45:55 Jérôme Dao (CBNPMP): On le rencontre en ripisylve, excellent taux de germination

00:46:30 Cyril Cottaz (CBNMed): Catalpa bignonioides est une espèce catégorisée en Occitanie comme potentiellement envahissante : [http://www.invmed.fr/src/listes/evee-fiche.php?cd\\_ref=89323](http://www.invmed.fr/src/listes/evee-fiche.php?cd_ref=89323)

00:49:20 Annabel Porté (INRAE): Catalpa est aussi sur la liste de potentielles exotiques envahissantes d'Aquitaine.

---

00:49:44 Philippe Coste: Quelle différence entre écorçage qui fait drageonner et écorçage des pieds mère ?

00:52:26 Cyril Cottaz (CBNMed): L'écorçage consiste à écorcer l'arbre jusqu'au cambium. L'annelage consiste à écorcer plus profondément sur 3 à 5 cm de large, sur les 9/10ème de la circonférence de l'arbre pour limiter les rejets. L'annelage est un écorçage. Les conséquences de l'annelage ou écorçage peuvent être effectivement que l'arbre drageonne. Un effort constant est nécessaire.

00:50:01 Sébastien Husse: Avez vous testé l'annelage? (pour les pieds mère/individus âgés). On a sur un site de bon retour sur l'annelage sur les vieux pieds.

01:01:00 Mireille Boyer (Scop Aquabio) : Pour info : on vient de terminer un essai d'annelage partiel puis complet sur 4 ans sur une parcelle unique de 2000m<sup>2</sup> envahis, bientôt un REX quand on aura exploité toutes nos données, mais globalement cela ne marche pas du tout, beaucoup d'arbres encore vivants et toujours beaucoup de drageons.

00:51:55 Rénaud Vagner (EPTB Gardons): Dans le Galeizon nous avons testé cerclage incomplet et les arbres ont réagi en créant une grosse veine d'alimentation sur la partie d'écorce non retirée.

00:55:42 Annabel Porté (INRAE): Au niveau national et international, les retours sur l'utilisation de l'annelage sur *Ailanthus* sont variables en termes de succès. Nous commençons à nous demander si cela peut provenir des conditions environnementales et climatiques. Est-ce que selon les conditions de croissance, la plante réagit plus ou moins violemment et fortement, en termes de drageonnement ou de cicatrisation ? Pas encore de réponse...

00:56:58 Philippe Coste: Écorçage utile sur les jeunes plants ?

[Équipe organisatrice] : L'écorçage sur les jeunes plants peut être utile sur certaines espèces qui ne réagissent pas (ou peu) par rejets et drageons (voir impact des frottements des cervidés sur les jeunes tiges qui meurent ensuite, dont *Prunus serotina*, le cerisier tardif) mais sur l'ailante, ça va être beaucoup d'efforts, avec un risque de drageonnement (même si moindre qu'après coupe) alors que l'arrachage se fait facilement sur les jeunes plants, avec beaucoup moins de risques de reprise (sauf si morceaux de racines cassées restées en terre).

00:57:09 Delphine FALLOUR (ONF) : L'écorçage près du sol limite les rejets sous la zone travaillée (mais techniquement contraignante pour les intervenants). Testé sur *Prunus serotina*.

00:58:04 Serge Rouviere (EPTB Vidourle) : L'écorçage sur quelle hauteur ?

00:58:53 Annabel Porté (INRAE): Nous avons testé l'effet de la hauteur d'écorçage sur *Acer negundo*, arbre qui rejette de souche. Si on écorce bas, il n'y a que des rejets de souche. Si on écorce haut, c'est plus pratique à mettre en œuvre, mais il apparaît des rejets sur l'ensemble du tronc sous l'annelage. Sur l'ailante, jamais testé.

00:59:07 Delphine FALLOUR (ONF): Cerclage sur une hauteur minimale de 20 cm mais en augmentant cette hauteur on limite les bandes de cicatrisation (et interventions de reprise ultérieure).

01:15:24 Serge Rouviere (EPTB Vidourle): Quelle est la meilleure saison pour l'annelage ?

[Loïc Constans] : Maintenant.

01:18:12 Claire Rameaux (CD73): L'annelage entraîne éventuellement une mort lente de l'arbre et un risque de chute. Comment procéder en bord de route départementale ?

*[Loïc Constans] : L'arbre a une vitalité de courte durée : les branches tombent rapidement, le risque est difficile à anticiper : déconseillé.*

---

00:55:18 Serge Rouviere (EPTB Vidourle): Pas de rejet après arrachage, même sur les racines restantes ?

00:56:26 Jérôme DAO (CBNPMP): Toute racine restante est susceptible de produire un drageon, d'où l'importance d'un suivi au-delà de l'opération d'arrachage.

*[Équipe organisatrice] : L'arrachage affecte négativement les racines oubliées lors de l'intervention, on ne note pas de vigueur supplémentaire au contraire*

---

00:56:17 Emilie COLLET: J'ai entendu parler de la technique du "cassage" (utilisé par les forestiers) ?

*[Équipe organisatrice] : Le cassage est intéressant sur certaines espèces (dont Buddleja), l'espèce semble plus s'épuiser à remettre de l'énergie dans les tiges cassées que dans de nouvelles pousses vigoureuses mais PAS SUR L'AILANTE qui réagit fortement par drageonnement et rejets de souche.*

---

00:58:49 Nicolas RABIN (CNR): Quid de devenir des broyats des parties aériennes ? Valorisation possible en paillage ou autre ?

*[Équipe organisatrice] : Se référer à la note d'Annabel Porté sur la toxicité des broyats et l'utilisation comme purin phytocide.*

01:00:29 Cyril Cottaz (CBNMed): Pour le broyat des parties aériennes, c'est une vraie question. Souvent elles sont mises en andain avant évacuation (pas les parties souterraines attention).

---

00:58:54 Rénaud VAGNER (EPTB Gardons): Est ce que certains d'entre vous ont essayé d'intervenir pendant les phases de lunes défavorables (nœud lunaire)?

01:01:29 Cyril Cottaz (CBNMed): Nous n'avons pas de retours d'expérience sur la gestion sous phasage lunaire.

---

01:00:40 Pascale Puibasset: Donc problème quand faucardage en bord de route par exemple...

*[Équipe organisatrice] : Explosion des drageons ! (surtout dans certains milieux ?)*

01:01:16 Jérôme DAO (CBNPMP): Oui le faucardage stimule le drageonnement.

01:03:15 Rénaud VAGNER (EPTB Gardons): Un passage à l'automne pour arracher les repousses mais très peu de rejets. En trois ans, nous avons réussi à éliminer bon nombre de sujets. Pour limiter notre intervention nous nous sommes concentrés sur les individus femelles en essayant d'intervenir de l'amont vers l'aval. Trop d'individus sinon

---

01:01:37 Philippe Gilles (SNCF MPY): Existe-t-il un procédé avec un produit phytosanitaire autorisé ?

01:01:58 Rénaud VAGNER (EPTB Gardons): Nous avons testé une coupe à environ 60 cm et introduction de sel et vinaigre blanc.

01:02:20 Annabel Porté (INRAE): les essais internationaux ont montré une efficacité partielle de certains produits chimiques, interdits en France.

01:02:49 Annabel Porté (INRAE): Nous avons fait des essais au sel avec des gestionnaires de l'île de Ré, qui ne fonctionnait pas.

01:16:35 Rénaud VAGNER (EPTB Gardons): Le sel est utilisé aussi sur la renouée du Japon.

01:11:34 Annabel Porté (INRAE): une étude ancienne sur l'application de glyphosate sur ailante en forêt mélangée a montré que des arbres non traités mouraient. 2 hypothèses : le stress subi par les ailantes ont augmenté la production de substance allélopathiques, ou l'arbre a produit des exsudats qui ont expulsé l'herbicide.

01:14:39 Maxime Guérin (Plante & Cité): Le sel et le vinaigre sont des substances de base, leur utilisation en tant que désherbant/dévitalisant est également réglementée. Le sel ne peut actuellement n'être utilisé en Europe que sur baccharis en milieu salé. Pour le vinaigre, il n'est en théorie pas autorisé d'utilisation en milieu naturel (en zones non agricoles, uniquement utilisable en ville sur trottoirs).

01:18:16 Alan Méheust (FCEN) : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/utilisation-de-produits-naturels-devitalisants-pour-la-gestion-des-plantes-exotiques-envahissantes-point-sur-la-reglementation/>

---

01:03:27 Annabel Porté (INRAE): Aux USA et en Autriche, ils ont l'autorisation d'un produit de lutte biologique, qui fonctionne. Il est en phase de test en France, mais pas homologué actuellement.

*[Équipe organisatrice] : Verticillium nonalfae, un champignon (produit AILANTEX utilisé en Autriche : [https://www.ailantex.com/index\\_en.php](https://www.ailantex.com/index_en.php))*

---

01:04:06 Sylvain Malfettes (Syndicat Rivière Salat-Volp) : N'observe-t-on pas des problèmes de reprise d'autres espèces invasives sur les zones où l'ailante a été éliminée ou clairsemée sans programme de plantations ultérieures ? Je pense à la renouée du Japon ou au buddleia en ripisylve, par exemple.

01:05:35 Jérôme DAO (CBNPMP): Tout dépend du contexte, si de nombreuses PEE sont présentes alors elles contribueront à la reconquête, il est alors utile de planifier la restauration du milieu traité.

01:14:40 Maëllie Hingrat: Pour la renaturation après arrachage, laissez-vous les espèces recoloniser le milieu ou déployez-vous un semis spécifique pour accélérer le recouvrement après intervention ?

01:19:47 Nicolas RABIN (CNR): L'arrachage que nous avons fait sur certains secteurs nous avons également constaté ce réseau racinaire superficiel de l'ailante.

---

01:04:54 Frédéric Montagne: Avez-vous testé le désherbage électrique sur les petits foyers ? technique nouvellement disponible en France !

*[équipe organisatrice] : Faut pouvoir atteindre suffisamment l'ensemble du système racinaire, ce qui semble difficile...*

01:06:44 Annabel Porté (INRAE): J'ai contacté une entreprise de désherbage électrique, mais ils n'avaient pas vraiment testé sur des ligneux. Ils pensent que cela pourrait être envisagé sur des jeunes semis, mais plus difficiles sur les adultes.

---

01:05:57 Sébastien Husse: en terme de coût par surface?

*[équipe organisatrice] : en moyenne 660€/site/an*

---

01:07:04 Alexandre Lorentz (Amidev) : Pouvez-vous nous rappeler la réglementation sur les PEE ? Notamment les règlements européens ?

01:07:50 Jérôme DAO (CBNPMP): Effectivement il existe une réglementation européenne et l'ailante est interdite d'introduction en Europe à ce titre.

01:15:22 Pierre Ehret (DGAL/SDSPV): Interdiction de détention et risque de propagation après abattage ? Comment gérer le message aux propriétaires ?

*[équipe organisatrice] : l'interdiction réglementaire ne concerne pas les arbres plantés avant son application, de plus il n'est pas possible d'inciter le propriétaire d'un arbre à agir si sa gestion risque de créer un problème de propagation supplémentaire. C'est une contradiction. Nous conseillons de ne pas agir sur la plantation et de contribuer à prévenir l'apparition de foyers satellites issus de graines ou de drageons...*

01:19:41 Alexandre Lorentz (Amidev) : Qu'en est-il de l'article L411-8 où est dit : "Dès que la présence dans le milieu naturel d'une espèce mentionnée aux articles L.411-5 ou L.411-6 est constatée, l'autorité administrative peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou la destruction". Il s'agit ici d'une potentielle obligation de gestion sur les espèces inscrites sur les listes européennes (comme l'ailante). Avez-vous des retours sur l'application de cet article ?

01:21:55 Rénaud VAGNER (EPTB Gardons): Que veut dire interdit de détention?

01:25:23 Philippe Coste: Si cela se répand c'est la nature ... un propriétaire n'y peut rien ... ou il doit attaquer ceux qui l'ont introduit au 18e siècle ?

01:27:51 Arnaud ALBERT (OFB): Pour les espèces réglementées, "l'introduction dans le milieu naturel, qu'elle soit volontaire, par négligence ou par imprudence" est interdite : vous êtes responsables des plantes de chez vous.

01:26:13 Nicolas RABIN (CNR): La position sur l'application réglementaire des obligations de gestion est-elle la même pour les gestionnaires possédant une maîtrise foncière ?

*[équipe organisatrice] : oui*

---

01:08:01 Maëllie Hingrat: Avez-vous déjà testé l'efficacité du pâturage et du piétinement sur les rejets ?

01:09:48 Annabel Porté (INRAE): Nous avons essayé les moutons, ça ne marche pas.

*[équipe organisatrice] : Pâturage difficile à envisager en raison de la toxicité et du caractère irritant de la sève, en revanche le piétinement semble pouvoir limiter le drageonnement. Dans certains parcs et jardins on ne constate pas de drageonnement malgré des blessures sur les arbres.*

---

01:09:03 Sylvain Malfettes (Syndicat Rivière Salat-Volp) : Une question sur le cas de peuplements mixtes (présence d'ailante et de ripisylve plus intéressante comme des noisetiers et des jeunes frênes): le stress imposé à l'arbre par le cerclage augmente-t-il le rejet de substances allélopathiques, affectant donc de manière plus importante les autres espèces présentes qu'avant l'intervention?

*[équipe organisatrice] : Pas de données sur ce point (recherche bibliographique à faire). En revanche, des « barrières » végétales naturelles (formations forestières denses et diversifiées notamment avec différentes strates sous la canopée) permettent de ralentir la progression des drageons, ainsi que la dispersion des graines (en fonction des vents dominants). Cas observé sur le littoral aquitain avec des bandes ou parcelles de pin maritime diversifiées et denses dans leurs strates inférieures qui permettent de limiter l'expansion.*

---

01:09:48 Philippe Coste: J'ai 4 propositions d'entreprises différentes pour plusieurs centaines de m<sup>2</sup> de jeunes repousses : écorçage ou arrachage mini pelle ou broyage puis glyphosate, tire-sève : je ne sais pas quoi choisir... et quid de passer la tondeuse régulièrement pour épuiser la plante ?

*[équipe organisatrice] : Réponse de Loïc Constans : arrachage est à privilégier (prévoir veille et poursuite arrachage manuel les années suivantes pour les drageons issus des racines cassées ou oubliées).*

---

01:10:13 Serge Rouviere (EPTB Vidourle): Faut-il laisser les trous après arrachage pour gérer les rejets de potentielles racines encore présentes ?

*[équipe organisatrice] : Non : traitement manuel immédiat des résidus de racines, mais si morceaux oubliés ou non visibles, les arrachages se feront ensuite depuis la surface si des drageons apparaissent.*

---

01:10:54 Rachida Berrayah : Génie civil c'est-à-dire décaissement?

*[équipe organisatrice] : Oui*

---

01:11:33 Mireille Boyer (Scop Aquabio) : L'arrachage des drageons peut-il provoquer un drageonnement accru du système racinaire restant ?

*[équipe organisatrice] : S'il casse oui, mais d'après le REX de Loïc Constans la majorité du système racinaire (traçant et relativement « superficiel ») semble pouvoir être arraché (en substrat meuble) limitant globalement les repousses (reste à voir en milieu urbain quand les racines sont coincées sous macadam ?).*

---

01:12:30 Léane Darré (Grenoble-Alpes-Métropole): Est-ce qu'il existe des méthodes pour stopper la pollinisation, germination de cette espèce ? (et donc l'empêcher de s'implanter plus loin).

01:17:19 Annabel Porté (INRAE): éviter la pollinisation ne semble pas possible. Éviter la dispersion des graines peut être envisagée en coupant les grappes de fruits sur les arbres femelles. Possible à envisager sur des arbres isolés, mais sans doute difficile à mettre en œuvre sur des peuplements. Par contre, il y a risque si on coupe les branches avec de stresser l'arbre qui va drageonner.

---

01:18:23 Gwendoline Monnier (Fédération des Ami.es de l'Erdre): La ville de Nantes souhaite tester la gestion de l'ailante en perçant les troncs et en introduisant des gousses d'ails. Avez-vous un retour sur cette méthode ?

01:19:37 Annabel Porté (INRAE): nous avons aussi testé l'ail à l'île de ré. Sans succès. Cela ne m'a pas surprise. Cette méthode tourne beaucoup sur le net, mais je n'y vois aucune base scientifique qui pourrait expliquer une efficacité possible.

01:19:45 Maxime Guérin (Plante & Cité): Concernant l'utilisation de l'ail. Plante & Cité et l'ITAB vont lancer l'an prochain un programme pour tester cette technique sur différentes essences. Si vous souhaitez y contribuer ou avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

01:20:42 Rénaud VAGNER (EPTB Gardons): Nous avons testé l'ail mais a priori pas comme le faisaient les anciens, il faut que l'ail germe dans l'arbre à priori.

01:27:57 Alan Méheust (FCEN) : Plante et Cité va travailler sur les projets de dévitalisation à l'ail.

01:28:21 Delphine FALLOUR (ONF): projet BONZ'AIL en cours porté par Plante & Cité.

01:28:28 Mireille Boyer (Scop Aquabio) : l'effet de l'ail germé est constaté sur les robiniers par des gestionnaires.

---

01:21:21 Philippe Coste: et que pensez vous de la technique du tire sève : laisser un arbre tous les 5 m

*[équipe organisatrice] : Technique classique du tire-sève (coupe en hauteur) : c'est à éviter car c'est le genre de stress qui aboutit à un surcroît de drageonnement chez l'ailante...*

---

01:22:37 Rénaud VAGNER (EPTB Gardons): N'y aurait-il pas la même chose pour le buddleia ?

*[équipe organisatrice] : le buddleia est moins problématique, ne drageonne pas, ses rejets de souche sont contrôlables par 2 à 3 coupes annuelles pendant plusieurs années (ou casse des rameaux).*

01:25:12 Arnaud ALBERT (OFB): Le buddleia n'est pas réglementé.

---

01:25:27 Cristiano Marinucci (CEN Occitanie): Et *Acacia dealbata*?

01:26:13 Arnaud ALBERT (OFB): *Acacia dealbata* n'est pas réglementé, uniquement *Acacia saligna*

## Annexe 2 : Liste des arbres et arbustes exotiques envahissants d'Occitanie

**Légende :** PEE (plante exotique envahissante) , PEEpot (plante exotique potentiellement envahissante), **en gras** : les taxons réglementés (Règlement européen n°1143/2014 relatif à la prévention de l'introduction des espèces exotiques envahissantes).

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Occitanie
Elaeagnaceae	<i>Elaeagnus angustifolia</i> L., 1753	Olivier de Bohème, Arbre d'argent	PEE
Fabaceae	<i>Gleditsia triacanthos</i> L., 1753	Févier d'Amérique	PEE
Fabaceae	<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa d'hiver	PEE
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	PEE
Oleaceae	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas commun	PEE
Pinaceae	<i>Cedrus atlantica</i> (Manetti ex Endl.) Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas	PEE
Pinaceae	<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun, Sérente	PEE
Pinaceae	<i>Pinus nigra</i> subsp. <i>nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche	PEE
Platanaceae	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane d'Espagne	PEE
Rosaceae	<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784	Cerisier tardif, Cerisier noir, Cerisier d'automne	PEE
Rosaceae	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise, Laurier-palme	PEE
Rosaceae	<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh., 1784	Prunier myrobolan, Myrobolan	PEE
Salicaceae	<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier hybride euraméricain, Peuplier du Canada	PEE
Sapindaceae	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo	PEE
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre aux papillons	PEE
<b>Simaroubaceae</b>	<b><i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916</b>	<b>Ailante glanduleux</b>	<b>PEE</b>
Anacardiaceae	<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Sumac de Virginie, Vinaigrier, Sumac amarante	PEEpot
Betulaceae	<i>Alnus incana</i> (L.) Moench, 1794	Aulne blanchâtre, Aulne de montagne	PEEpot
Betulaceae	<i>Alnus cordata</i> (Loisel.) Duby, 1828	Aulne cordé, Aulne à feuilles en cœur	PEEpot
Bignoniaceae	<i>Catalpa bignonioides</i> Walter, 1788	Catalpa, Arbre aux haricots	PEEpot
Cannabaceae	<i>Celtis occidentalis</i> L., 1753	Micocoulier occidental, Micocoulier de Virginie	PEEpot
Celastraceae	<i>Euonymus japonicus</i> L.f., 1780	Fusain du Japon	PEEpot
Ebenaceae	<i>Diospyros lotus</i> L., 1753	Plaqueminier d'Europe, Plaqueminier d'Italie	PEEpot
Euphorbiaceae	<i>Triadica sebifera</i> (L.) Small, 1933	Arbre à suif, Porte-Suif	PEEpot
<b>Fabaceae</b>	<b><i>Acacia saligna</i> (Labill.) H.L.Wendl., 1820</b>	<b>Mimosa à feuilles de saule</b>	<b>PEEpot</b>
Fabaceae	<i>Laburnum anagyroides</i> Medik., 1787	Faux-ébénier, Cytise, Aubour	PEEpot
Fabaceae	<i>Acacia retinodes</i> Schltldl., 1847	Mimosa résineux	PEEpot
Fagaceae	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	PEEpot

Famille	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut Occitanie
Juglandaceae	<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach, 1834	Noyer du Caucase, Ptérocaryer du Caucase	PEEpot
Moraceae	<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	Mûrier à papier, Broussonétia à papier	PEEpot
Moraceae	<i>Morus alba</i> L., 1753	Mûrier blanc	PEEpot
Oleaceae	<i>Fraxinus ornus</i> L., 1753	Orne, Frêne à fleurs, Orne d'Europe	PEEpot
Paulowniaceae	<i>Paulownia tomentosa</i> (Thunb.) Steud., 1841	Arbre impérial, Paulownia, Arbre d'Anna Paulowna	PEEpot
Pittosporaceae	<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Pittospore de Chine, Arbre des Hottentots	PEEpot
Rosaceae	<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide, Griottier	PEEpot
Salicaceae	<i>Populus deltoides</i> Bartram ex Marshall, 1785	Peuplier deltoïde, Peuplier noir d'Amérique	PEEpot